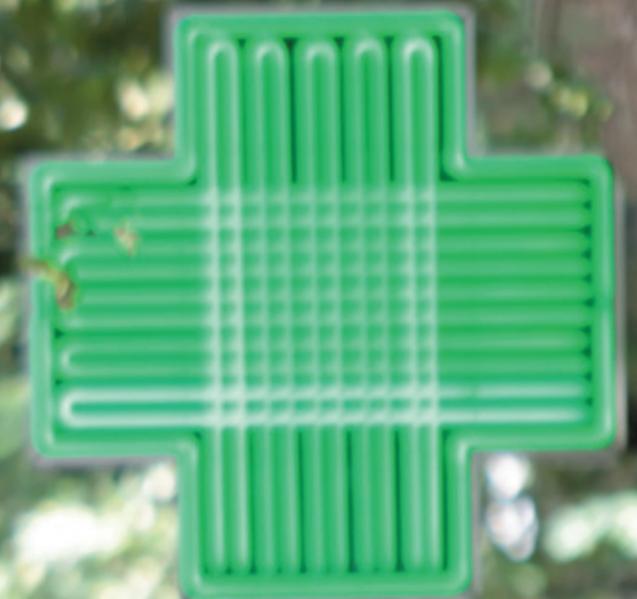
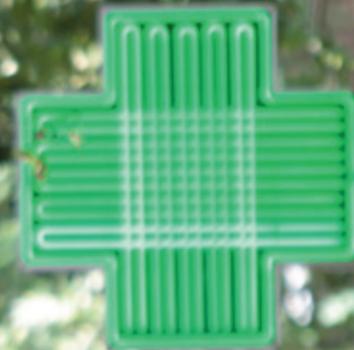


Journée mondiale de la santé mentale : où en sommes-nous ?





Journée mondiale de la santé mentale : où en sommes-nous ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La Journée mondiale de la santé mentale, qui a été célébrée le 10 octobre, constitue une occasion afin d'exhorter toutes les nations à s'intéresser davantage aux maladies mentales dont la charge ne cesse de s'accroître en Afrique, principalement chez les enfants et les adolescents.

La première édition post-pandémie a été placée sous le thème «Faire de la santé mentale pour tous une priorité mondiale», sachant que l'isolement social, la peur de la maladie et de la mort, ainsi que les difficultés socio-économiques associées à cette pandémie ont été à l'origine

d'une augmentation d'environ 25% des troubles liés à la dépression et à l'anxiété à l'échelle mondiale.

D'après les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant la pandémie, 116 millions d'Africains vivaient avec des troubles mentaux. Le taux de suicide est particulièrement préoccupant, tout comme l'augmentation exponentielle du taux de consommation et d'abus d'alcool chez les adolescents âgés d'à peine 13 ans.

Dre Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS, pointe du doigt le faible niveau

du financement consacré à la santé mentale qui demeure un défi majeur qui sape les efforts consentis pour accroître les effectifs des agents de santé mentale en Afrique. À ce jour, on compte moins de deux agents de santé mentale pour 100.000 habitants, et l'essentiel de cet effectif est constitué de personnel infirmier spécialisé en psychiatrie et d'aides-soignants en santé mentale.

Pour relever ce défi, les États membres doivent impérativement honorer les engagements qu'ils ont pris en août 2022 au cours de la session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, lorsqu'ils

ont approuvé le Cadre pour renforcer la mise en œuvre du Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030 dans la région africaine de l'OMS. Ce document de référence met en lumière les graves pénuries observées sur le continent au niveau des services de santé mentale, et formule des recommandations concernant les mesures que les États membres doivent prendre pour y remédier.

Au Maroc, la situation est très inquiétante si on se fie à l'étude réalisée par le Conseil économique social et environnemental (CESE). Cette étude, qui a été publiée à l'occasion de la Journée

Chronique



mondiale de la santé mentale, a révélé que 48,9% de la population marocaine, âgée de 15 ans et plus, présentent ou ont déjà présenté des signes de troubles mentaux. Cette étude a également révélé une pénurie en ressources humaines et un faible nombre de lits dédiés aux maladies mentales.

En effet, le nombre de psychiatres exerçant au Maroc ne dépasse pas 454. Quant au nombre de lits, il est de 2.431. Le CESE explique cette situation par un «sous-investissement de l'État dans le domaine de la santé mentale».

Le CESE a formulé dans son rapport une batterie de recommandations à commen-

cer par l'élaboration de «politiques et programmes publics concertés de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles mentaux et des risques psychosociaux adossés à des indicateurs chiffrés et mesurables et à des études d'impacts sanitaires et sociaux».

Le Conseil recommande également de revoir le projet de loi 71-13 relatif à la lutte contre les troubles mentaux et à la protection des droits des personnes atteintes de ces troubles avant son adoption définitive en impliquant les associations professionnelles et les syndicats des psychiatres, des psychologues, des infirmiers en psychiatrie,



les associations d'utilisateurs et la société civile».

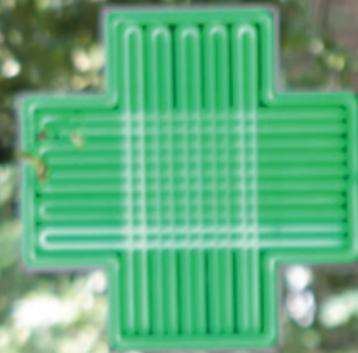
Le Conseil préconise, par ailleurs, de renforcer les garanties juridiques et judiciaires des personnes atteintes de troubles mentaux, en vue de prendre en considération leur état de santé et de leur assurer une meilleure protection. Ceci ne peut être fait sans faire évoluer

le Code pénal et le Code de procédure pénale en tenant mieux compte des spécificités de la maladie mentale et des besoins des patients concernés.

D'autres précieuses recommandations ont été émises par ce Conseil et dont le déploiement pourrait nécessiter beaucoup de temps.

On ose espérer qu'on célébrera la prochaine Journée mondiale de la santé mentale en concrétisant au moins quelques recommandations du CESE.

Source : <https://www.afro.who.int>



Cancer : des malades suisses soignés depuis des années avec un faux médicament

L'autorité de contrôle des produits thérapeutiques Swissmedic vient d'épingler un entrepreneur qui a mis en vente des médicaments à base de pétrole qu'il avait lui-même fabriqués.

D'après le journal «SonntagsZeitung», ce multimillionnaire de 82 ans concoctait ses préparations dans sa cuisine et vantait son traitement comme ayant une efficacité pour soigner le cancer. Et comme ce retraité

n'a pas eu l'autorisation de fabriquer et de distribuer ces médicaments, Swissmedic lui a infligé une amende de 16.000 francs suisses.

Des analyses en laboratoire d'un échantillon de ce médicament qui porte le nom «Swiss-Naphta-B» ont confirmé la présence de produits dérivés du pétrole.

Selon une publication de la Clinique universitaire de Fribourg, «les preuves de l'efficacité anticancéreuse de cette préparation font défaut». Le rapport pénal indique qu'il faut considérer qu'il existe un risque potentiel pour la santé des consommateurs.

Source: <https://www.lematin.ch>

France : nouvelles modalités de prescription du topiramate

À compter du 2 novembre 2022, de nouvelles modalités relatives à la prescription et à la dispensation des spécialités à base de topiramate chez les femmes en âge de procréer ou les femmes enceintes entreront en vigueur en France.

À partir de cette date, une prescription initiale annuelle par un neurologue ou un pédiatre sera exigée pour toute initiation de traitement.

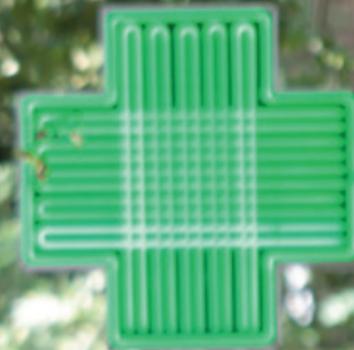
La patiente doit présenter au

pharmacien un formulaire annuel d'accord de soin cosigné par la patiente et le prescripteur.

En ce qui concerne les patientes déjà sous topiramate, ces nouvelles mesures ne deviendront obligatoires qu'à partir du 2 mai 2023.

Ces nouvelles modalités ont pour but de réduire le risque de troubles neurodéveloppementaux associés au topiramate (en plus de la tératogénicité) en cas d'exposition in utero.

Source : ANSM



Tylenol et Advil : difficultés d'approvisionnement au Canada

La tension d'approvisionnement que connaissent les spécialités pédiatriques à base d'acétaminophène et d'ibuprofène a poussé l'Agence fédérale et le ministre de la Santé, Jean-Yves Duclos, à entrer en contact avec les fabricants et les fournisseurs de ces médicaments afin d'assurer une collaboration qui contribuera à atténuer cette pénurie.

Lors d'un point de presse qui s'est tenu vendredi dernier, Jean-Yves Duclos a assuré que «toutes les options sont sur la table pour régler la pénurie des antipyrétiques pédiatriques». Il s'agit d'un problème urgent qui nécessite une solution

«immédiate».

Jean-Yves Duclos explique cette pénurie par une explosion de la demande pour ces produits au cours de l'été.

«Nous travaillons main dans la main avec des fabricants et des fournisseurs pour continuer d'augmenter l'offre afin de répondre à l'augmentation de la demande et pour garantir que les familles aient accès à des médicaments essentiels», a affirmé le ministre de la Santé.

Pour sa part, Santé Canada a indiqué dans un communiqué daté du vendredi dernier : «L'offre augmente, mais nous nous attendons encore à des ruptures de stock intermittentes de ces produits dans les points de vente au détail. Nous nous efforçons d'acheminer ces médicaments à tous ceux qui en ont besoin et nous travaillons tout

particulièrement à reconstituer les stocks des hôpitaux pour enfants». Elle a également recommandé aux parents d'enfants fébriles :

- En cas de fièvre, veillez à ce que votre enfant se sente le mieux possible, utilisez des compresses froides, et faites-lui boire beaucoup de liquides. Les bains chauds peuvent contribuer à gérer la douleur.

- Si nécessaire, parlez des besoins de votre enfant à un professionnel de la santé, comme un pharmacien, qui vous aidera à choisir le bon produit parmi ceux qui sont disponibles.

- Évitez d'utiliser des médicaments périmés, car ils peuvent être moins efficaces qu'avant leur date de péremption, et même causer des effets indésirables. Une fois la date de péremption dépassée, rien ne garantit que le médicament reste sûr et efficace.

- Ne donnez pas aux enfants de moins de 12 ans des produits contre la fièvre et la douleur destinés aux adultes sans en avoir discuté avec un professionnel de la santé. Il existe un risque grave de surdose, surtout avec l'administration d'acétaminophène, et un risque de lésions du foie chez les nourrissons ou les enfants.

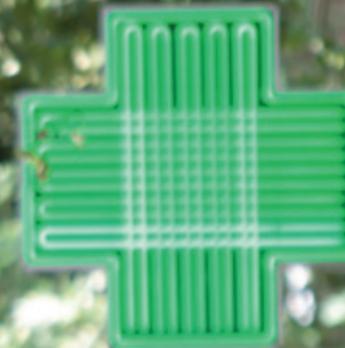
- Assurez-vous de lire attentivement et de suivre la posologie de tout produit que vous administrez.

- Ne vous procurez pas ces produits auprès de sources inconnues, comme des groupes en ligne ou d'autres tierces personnes.

- Assurez-vous que votre nourrisson ou votre enfant a reçu tous les vaccins de routine recommandés pour réduire son risque de maladie grave.

Source : journaldemontreal.com

Nouveaux au Maroc



EXTRAVIT MULTIBICOUCHE, Comprimé à sucer

LABORATOIRE :
COOPER PHARMA

COMPOSITION :
Acérola + 16 vitamines et
minéraux

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Complexe multivitaminique

PRESENTATION :
Boîte de 15

PPV :
55 DHS

[Lien](#)



EXTRAVIT MULTIBICOUCHE, Comprimé à sucer

LABORATOIRE :
COOPER PHARMA

COMPOSITION :
Acérola + 16 vitamines et
minéraux

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Complexe multivitaminique

PRESENTATION :
Boîte de 30

PPV :
99 DHS

[Lien](#)



Medicament.ma

*Le premier site
des médicaments
au Maroc*

P R O C H A I N E M E N T



3^{ème} congrès de médecine légale

Le 20.10.2022

Marrakech

En savoir plus



31^{ème} Congrès national : «Les thérapeutiques en psychiatrie»

Le 10.11.2022

Marrakech

En savoir plus



Démarche qualité en Officine

Le 12 & 13 novembre 2022

Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc – Rabat

En savoir plus

Inscription